

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/14

DATE DE
CONVOCACTION

29/03/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre avril à vingt heures trente,

DATE D’AFFICHAGE

29/03/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

09/04/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Bruno PAUL-DAUPHIN, , Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET (Procuration de Mme HALOT non prise en compte pour ce point)

PRÉSENTS : 18

ABSENTS (sont sortis de la salle du Conseil lors du débat et du vote) : Claudette DOS SANTOS, Céline BRUISSON, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Jean-Claude GUEHENNEC, Sylviane COLLES.

VOTANTS : 21

ABSENTE : Monique CARUSO,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

OBJET : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION « ASMR »

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances-équipements publics-voirie du 19 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition de subvention à l'Association "ASMR" ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité

FIXE la subvention à allouer à l'Association « ASMR » pour l'année 2024 comme suit :

ASSOCIATION SPORTIVE	Subvention 2024
A.S.M.R.	23 000 €

DIT que les dépenses sont inscrites au budget – chapitre 65.

Pour extrait conforme,



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20240413-DELIB202414-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2024

Serge CASERIS